

Fêtes des voisins, Nouveaux Arrivants... Bien vivre ensemble

page 3



Scènes d'été :
un programme
pour tous
les goûts,
p. 14



Commune nouvelle :
Raymond Gazull adjoint
à la Fusion,
p. 6



Puits d'Enfer-Anse aux Moines :
achever l'aménagement
durable du littoral,
p. 12

LE
CHATEAU
d'Olonne

www.lechateaudolonne.fr

3 Vivre ensemble

- **48 Fêtes des voisins !**
- Nouveaux Castelolonnais et heureux de l'être !

4 Urbanisme

- Le Spip s'installe à **Océan'Activités**
- **Bourrelières** : modification du PLU
- Remaniement cadastral au **Petit Paris**

5 Voirie, cadre de vie

- Les quartiers entretenus
- Axe **Moulineau-Paré-Grands Riaux**
- **Centre-ville** : démolitions dès cet été

6 Intercommunalité

- Raymond Gazull, élu adjoint à la Fusion
- Sécurité publique : prévention et coopération
- **Les Sables d'Olonne Agglomération** : les réseaux grandissent

7 Habitat

- **Prés de la Clais** : dernières opportunités
- Aides à l'accession à la propriété : renseignez-vous avant l'achat
- Nouvelles rues, nouveaux noms

8 Jeunesse

- Le nouveau **Cmj** en marche
- Les **Cmj** unis pour des plages propres

9 Tourisme

- Une nouvelle ambition touristique
- Toutes les infos sont au **Bureau d'Information Touristique**
- Une eau de baignade trois étoiles à **Tanchet**
- Le Château et Les Sables aux petits soins du petit lac

10-11 Les principaux travaux en ville**12 Environnement**

- **Puits d'Enfer** : la nature reprend ses droits
- La Ville agit pour protéger les berges du **Tanchet**

13-14-15 Culture et animations

- L'Agenda culturel
- Scènes d'été 2017

16 Au passé récent

- L'événement, la date, la photo...

17 Au passé antérieur

- Les héros du Lancastria
- Soldats de Sa Majesté et combattants de la liberté

18 État civil**19 Expression des groupes minoritaires****20 Infos pratiques**

- Toutes les démarches en ligne
- Nouveaux horaires pour les services **Logement** et **Urbanisme**
- 5 défibrillateurs pour sauver des vies

Castel info n° 47 juillet 2017

Couverture : les Nouveaux Arrivants à l'Aire des Vallées, le 3 juin.

Directeur de la publication :

Joël Mercier, Maire du Château d'Olonne.

Rédaction : Fabien Bruslé.

Photos : Fabien Bruslé, Vanessa Macouin, Olivier Sauzet, Jacques Boullissière, Sara Navarro, Jacques Couturier Organisation, Corinne Péneau, Feustay, Émeline Robert, Claire Bourreau.

Maquette : MCM Information.

Mise en page et impression : Tessier Communication, Saint-Hilaire-de-Riez. 039777/06/17.

Tirage : 11 000 exemplaires sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.

PEFC : 10-31-1292



Moments partagés

Saison importante dans une commune littorale et touristique comme la nôtre, l'été permet de vivre, souvent à l'air libre, d'agréables moments de convivialité.

Au Château d'Olonne, cette « belle saison » commence dès le mois de mai avec les premières **Fêtes des voisins**. C'est peu dire que le succès de cette opération nationale ne se dément pas dans notre commune. Près de 50 dates sont ainsi proposées cette année dans tous les quartiers castelolonnais. Parmi les nombreuses raisons de ce succès, la volonté d'entretenir de bonnes relations de voisinage, d'aller vers l'autre et de créer du lien ne sont certainement pas les moindres.

La Ville encourage autant qu'elle le peut cette volonté de bien vivre ensemble, si précieuse par les temps qui courent. Les 112 néo-Castelolonnais qui ont participé à l'après-midi d'accueil des **Nouveaux Arrivants** ont pu constater que cela fait partie du charme et de l'identité de notre commune.

Le partage, la découverte, l'ouverture d'esprit sont également les maîtres mots de l'édition 2017 des **Scènes d'été**. Du tournoi d'échecs à la musique électronique, du défilé de chars au jazz ou aux arts de la rue, la diversité de la programmation est revendiquée.

Puis, dès la rentrée prochaine, débutera une saison culturelle unique pour les trois villes qui formeront demain la **Commune nouvelle des Sables d'Olonne**. Nous avançons pour que cette petite révolution, si souvent annoncée, soit une réussite pour tous.

Je profite aussi de ces quelques lignes pour féliciter chaleureusement les jeunes sportifs castelolonnais honorés il y a quelques jours lors de la Soirée des **Trophées sportifs**. Pour porter haut les couleurs de notre commune, du Pays des Olonnes et de la Vendée, leurs aînés ne sont pas en reste. Les Amis de la danse sont ainsi revenus du concours national avec de nombreux prix. Je pense aussi à Valentin Teillet, licencié du Moto club Pays des Olonnes, devenu vice-champion de France élite MX1, et, bien sûr, à Thomas Laurent qui s'est déjà distingué sur les circuits mondiaux et qui était récemment aux 24 Heures du Mans. Enfin, je salue la montée en Nationale 3 des handballeurs de l'OVHB après une saison exceptionnelle.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous un très bel été, en pensant particulièrement aux personnes qui ne peuvent pas partir en vacances.

Cordialement

Joël Mercier,
Maire

48 Fêtes des voisins !

Record battu avec près de 1 400 personnes conviées à une des **48 Fêtes des voisins** organisées dans les différents quartiers de la commune. Les habitués ont répondu présents bien sûr mais onze nouveaux organisateurs se sont également inscrits auprès du service **Communication-Événements** pour bénéficier de l'appui logistique de la Ville. Le 19 mai, date officielle nationale, pas moins de 13 places de village provisoires accueillait des convives dans la bonne humeur. Derrière ces chiffres, il y a surtout un constat réjouissant : à l'heure des réseaux sociaux et d'un certain individualisme, la convivialité est plus que jamais plébiscitée. Les Castelolonnais montrent qu'ils sont particulièrement attachés à cette belle tradition qui annonce les beaux jours. C'est aussi ce qu'ont pu constater les élus qui ont participé à plusieurs de ces moments de convivialité et de partage.



Rue de Beauséjour.



Rue Abraham-Duquesne.



Rue François-Villon.

Nouveaux Castelolonnais et heureux de l'être !

Venus de Lyon, Munich, la région parisienne ou une autre commune vendéenne... et désormais Castelolonnais. 112 **Nouveaux Arrivants** ont répondu présents, le 3 juin, à l'après-midi d'accueil que la Ville leur avait concocté pour leur souhaiter la bienvenue. Une balade commentée en car leur a permis de découvrir le patrimoine de la commune, ses grands projets et son histoire. Nouveauté cette année, un passage par l'Hôtel de Ville avant la photo de groupe à l'**Aire des Vallées**. Par écrit ou à l'oral, les néo-Castelolonnais ont pu faire part de leurs premières impressions et donner les raisons de leur installation sur la commune. Les motivations personnelles ou professionnelles se mêlent aux considérations sur la qualité de vie, la tranquillité ou le dynamisme du Pays des Olonnes. « **Tout y est** » a même écrit un nouvel habitant enthousiaste. Tous sont repartis avec le sourire... et quelques cadeaux offerts par les élus.



Dans la bonne humeur, les Nouveaux Arrivants placent, sur une carte, leur lieu d'origine en entrant salle Calixte-Aimé-Plissonneau.



Après la visite commentée en car, les 112 personnes présentes ont reçu quelques cadeaux de la part des élus.

Le Spip s'installe à Océan'Activités

Actuellement située en centre-ville des Sables d'Olonne, l'antenne locale du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) emménagera à l'automne prochain à **Océan'Activités**, dans des locaux neufs, plus adaptés à son activité.

Relevant du ministère de la Justice, ce service de l'administration pénitentiaire intervient à la fois auprès des personnes détenues en prison mais également en milieu ouvert auprès de personnes condamnées à des mesures de justice prononcées par les autorités judiciaires. Le Spip assure ainsi le suivi socio-judiciaire de ces personnes, dites personnes placées sous main de justice, et contribue à la prévention de la récidive.

Concrètement, les travailleurs sociaux du Spip des Sables d'Olonne, neuf conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation au total, convoquent les personnes suivies dans le cadre d'entretiens individuels sur site ou au sein de permanences externalisées dans le département.

En outre, le Spip prend en considération la situation globale des personnes condamnées et les oriente dans des démarches visant leur insertion ou

réinsertion, en matière d'emploi, de logement, de soins, etc. Les travailleurs sociaux les accompagnent pour faire respecter les obligations imposées par le Tribunal.

L'enjeu de la réinsertion

Afin de favoriser l'insertion des personnes suivies, le Spip inscrit également son action dans le cadre d'un réseau partenarial. À cet égard, la Ville du Château d'Olonne et le Spip œuvrent ensemble à des actions communes en matière de prévention de la récidive et de citoyenneté par l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général. Il s'agit de travail non rémunéré exécuté par un condamné au profit d'une collectivité territoriale, association ou établissement public. Le Spip se félicite de cette excellente collaboration et espère que son installation dans cette nouvelle zone d'activités sera source d'amélioration



Océan'Activités se révèle une zone très attractive.

des conditions de travail des conseillers et d'accueil du public suivi en milieu ouvert.

De son côté, la Ville ne peut que se réjouir d'accueillir une nouvelle activité, qui plus est d'intérêt général. Facilement accessible par le boulevard du **Vendée Globe**, la zone **Océan'Activités** se révèle décidément très attractive avec plusieurs concessionnaires automobiles, des restaurants ou encore la maison de santé des 3 Caps qui y sont déjà implantés.

Bourrelières : modification du plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibération du **Conseil municipal** le 30 janvier 2017, l'ouverture à l'urbanisation de la zone des Bourrelières a été actée et la procédure de modification simplifiée du PLU nécessaire à la mise en œuvre de l'urbanisation de cette zone a été lancée. Toutefois, les évolutions envisagées doivent faire l'objet d'une modification classique avec enquête publique. Une délibération complémentaire fixant la procédure a donc été prise le 29 mai 2017. L'enquête pour cette modification n° 7 devrait commencer au plus tôt vers le 21 août et s'achèvera au plus tard fin septembre. Durant celle-ci, la population pourra consulter le dossier de modification et faire part de ses remarques. L'arrêté fixant les modalités de cette enquête publique fera l'objet d'une publicité par affichage, dans la presse et sur le site Internet de la Ville.

Remaniement du cadastre au Petit Paris



Le cadastre du Petit Paris est en cours de mise à jour.

Le remaniement du plan cadastral dans le secteur du **Petit Paris** entre dans sa dernière phase avec la communication des résultats des travaux aux propriétaires fonciers. Le nouveau plan cadastral sera affiché en mairie pour consultation du 9 août au 9 septembre prochains et les géomètres du cadastre se tiendront à la disposition des propriétaires concernés

lors de permanences jeudi 7 et vendredi 8 septembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à l'Hôtel de Ville, salle du Tanchet et samedi 9 septembre de 9 h à 12 h à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal (entrée directement depuis le parvis).

Les propriétaires peuvent également s'adresser au Centre des impôts fonciers, 155, rue Georges-Clemenceau au Château d'Olonne, tél. **02 51 21 76 62**.

Les quartiers entretenus

Veiller sur la santé de 170 km de voies communales n'est pas une mince affaire. Le service **Voirie** de la Ville s'attache à hiérarchiser les aménagements selon le degré d'urgence et l'importance de la voie, en ne négligeant aucun secteur.

Mêmes si certaines artères sont entretenues par le Département ou la Communauté d'agglomération, la plus grande partie des 170 km de voirie que compte la commune est du ressort de la Ville. Les axes majeurs de la commune que sont la rue **Georges-Clemenceau** ou l'avenue du **Pas du Bois** ont bénéficié ces dernières années d'aménagements permettant de répondre aux impératifs de sécurité ou de développement des modes doux de déplacement. **Avenue de Talmont**, la deuxième tranche du réaménagement est en cours pour les mêmes raisons. Au-delà de ces grandes artères, l'ensemble des quartiers castelonnais bénéficie d'une attention particulière, cadré par un plan d'aménagement pluriannuel qui garantit la cohérence dans la succession des différents

aménagements. Preuve en est, à la fin de cette année, la grande opération qui s'amorcera dans le secteur formé par la rue **Gustave-Charpentier**, l'impasse **Emmanuel-Chabrier**, la place **Gabriel-Fauré** et l'impasse **Édouard-Lalo**. Ce projet est emblématique du soin également apporté aux voies de desserte locale. Bien sûr, les aménagements de voirie sont toujours bâtis avec le service en charge des espaces verts et la pertinence d'un effacement des réseaux y est toujours étudiée.

Les spécificités de la Pironnière

Comme c'est encore le cas dans de nombreux quartiers résidentiels situés en bord de mer, plusieurs kilomètres de voirie du domaine de la **Pironnière** ont longtemps été dépourvus de trottoirs. La

présence importante de grands arbres comme l'air marin, facteurs à risque pour les réseaux aériens sont autant d'éléments qui ont conduit les services municipaux à planifier la rénovation du quartier sur cinq ans. L'idée étant de toujours faire procéder à l'effacement des réseaux l'année précédant l'aménagement de voirie. Exemple, en septembre prochain, avec les aménagements de surface dans les allées de la **Vertonne**, de **Pierre Levée** et de la **Claye**. Elles font suite à l'effacement des réseaux sur ces mêmes artères l'an passé. Parallèlement, les avenues de **L'auzance** et de la **Vendée**, l'allée **d'Arundel** et la rue **Thétis** voient leurs réseaux disparaître sous terre cette année avant un aménagement en 2018. Preuve d'un engagement fort de la municipalité en faveur de la qualité du cadre de vie, ce plan quinquennal mobilise au total 1,7 million d'euros.



Rues du Moulineau - Ambroise Paré - Grands Riaux

Lors de sa réunion du 27 mars, le **Conseil municipal** a adopté une décision modificative au budget qui acte notamment la réfection de l'axe formé par les rues du **Moulineau**, **Ambroise Paré** et des **Grands Riaux**. Cette opération d'envergure concerne également de nombreuses voies adjacentes : Edgar Degas, Georges

Cuvier, Victor Cornil, François Broussais, Parmentier et Édouard Branly.

Les détails ne sont pas encore connus mais, une certitude, les travaux devraient se dérouler en trois phases avec la réalisation d'un bassin de récupération des eaux pluviales de 500 m³, l'effacement

des réseaux et les aménagements de surface. Il s'agit d'un axe majeur de plus de deux kilomètres, parallèle à la rue Georges-Clemenceau, réaménagée, elle, il y a quelques années. Pour la Ville, l'ensemble des travaux est estimé à 4 millions d'euros.

Centre-ville : démolitions dès cet été

Le projet de réhabilitation du centre-ville est l'occasion d'une réflexion globale sur le secteur qui s'étend de l'Hôtel de Ville au rond-point du **Bocage**, y compris la place située aux abords de l'école **René-Millet**. Dans ce cadre, commerçants, directeurs d'écoles et parents d'élèves ont été entendus. Le projet entre cet été dans une phase plus visible avec la démolition des sanitaires, de la maison inoccupée et de l'ancienne annexe de la mairie situées rue de l'Église. Les études vont se poursuivre et la phase opérationnelle devrait débuter au printemps 2018. L'objectif est de proposer une place agréable, à la circulation apaisée et qui donnera envie de prendre le temps. Coût global, 1,3 million d'euros.



Raymond Gazull élu adjoint à la Fusion



Raymond Gazull, 9^e adjoint en charge de la Fusion et de la Sécurité publique

Pourquoi élire un 9^e adjoint en charge de la Fusion ?

«Comme chacun le sait, la consultation citoyenne du 11 décembre au Château d'Olonne a donné un oui massif à la fusion et a constitué un nouveau point de départ. Logiquement, le maire a souhaité qu'un adjoint en charge de la Fusion soit désigné comme cela était déjà le cas chez nos deux voisins.

Dès lors, nous nous sommes mis au travail et je tiens d'ailleurs à saluer l'ouverture d'esprit dont ont fait preuve Didier Gallot, maire des Sables d'Olonne, et Florence Pineau, maire d'Olonne-sur-Mer, qui ont écouté nos propositions. Ils nous ont parfaitement intégrés au travail déjà réalisé précédemment à deux.»

Auparavant conseiller délégué au Tourisme, compétence du ressort des **Sables d'Olonne Agglomération** depuis le début de l'année, Raymond Gazull a été élu 9^e adjoint en charge de la Fusion et de la Sécurité publique lors de la réunion du **Conseil municipal** le 27 mars. Explications sur son rôle dans les mois cruciaux qui viennent.

Quel est votre rôle ?

«En tant qu'adjoint à la Fusion, je participe au comité de pilotage de la **Commune nouvelle**. Organe politique et décisionnaire, celui-ci est composé de 12 membres, soit quatre élus par commune. Pour Le Château d'Olonne, il s'agit du maire, de la première adjointe, de l'adjointe à l'urbanisme et de moi-même.

Comme l'a souhaité le maire, j'assurerai la transversalité entre ce comité et les différentes commissions thématiques qui seront mises en place.

Mon rôle est de donner du sens et de la cohérence aux travaux et propositions du comité technique qui réunit les directeurs des services, et du comité de suivi, qui rassemble les représentants des agents et des partenaires sociaux.»

Quelles sont les prochaines étapes ?

«La première certitude est que la **Commune nouvelle** sera en place le 1^{er} janvier 2019

et qu'elle sera dirigée par un Conseil municipal transitoire de 99 membres jusqu'aux élections de 2020. À l'issue de cette période charnière, les électeurs de la **Commune nouvelle** éliront la nouvelle assemblée composée de 43 conseillers municipaux.»

Certains principes ont-ils déjà été arrêtés ?

«Personnellement, je ferai le parallèle entre le nouveau fonctionnement du Tourisme et celui de la future **Commune nouvelle**. Il n'y a plus qu'un seul office de tourisme mais les bureaux d'information touristique du Château, d'Olonne et de l'Île-d'Olonne continuent d'accueillir et d'informer le public. Demain, pour la **Commune nouvelle**, ce sera forcément la même chose pour conserver une qualité de service et préserver le lien de proximité, et tout simplement aussi parce que tous les agents ne pourront pas exercer leurs missions dans un seul et même lieu.»

Sécurité publique : prévention et coopération

«**Entre les Polices municipales du Pays des Olonnes, il y a déjà une vraie culture de la Commune nouvelle**» se félicite Raymond Gazull, également adjoint à la Sécurité publique.

En effet, agents castelonnais, sablais et olonnais font le point chaque mois avec la Police nationale pour échanger des informations et coopérer. Il faut dire que les sujets ne manquent pas : sécurisation des manifestations publiques (pas moins de 35 ont lieu de juin à septembre sur la seule commune du Château d'Olonne), accueil des gens du voyage, incivilités diverses ou excès de vitesse.

«**L'accent est mis sur la pédagogie et la prévention mais des sanctions peuvent aussi être prises si nécessaire**» explique Raymond Gazull qui se voit comme une «**courroie de transmission entre les policiers municipaux, les élus et les habitants, au service du bien vivre ensemble**».

Les Sables d'Olonne Agglomération : les réseaux prennent une nouvelle dimension

Conséquence logique de la naissance des **Sables d'Olonne Agglomération**, les réseaux relevant de la compétence du nouvel établissement de coopération intercommunale se calquent sur le territoire des sept communes.

Ainsi, depuis mars 2017, le réseau des bibliothèques et médiathèques de l'agglomération regroupe huit établissements dont la médiathèque **Michel-Raimbaud**. Les abonnés porteurs d'une carte réseau (14 € par an et par foyer, gratuite pour les moins de 18 ans) ont ainsi accès aux 170 000 documents du

fonds et peuvent emprunter des livres ou supports culturels dans n'importe quelle bibliothèque. Pour consulter le fonds complet, rendez-vous sur **bibliotheques.isoagglo.fr**

Du côté des transports publics, le réseau de bus Oléane s'étend aux quatre communes rétro-littorales. À partir du 10 juillet 2017, elles bénéficieront de deux allers et retours quotidiens du lundi au samedi. Ainsi, la ligne 23 reliera Sainte-Foy aux Sables d'Olonne en passant par le quartier de Beauséjour au Château d'Olonne. Plus d'informations sur **www.bus-oleane.fr** ou tél. 02 51 32 95 95.

Prés de la Clais : dernières opportunités

La troisième et avant-dernière tranche de réalisation de ce quartier est presque bouclée mais quelques terrains ou maisons en accession abordable sont encore disponibles. Renseignements dès maintenant auprès du service **Logement** de la Ville.



Dernières opportunités pour devenir propriétaire d'une maison à proximité du centre-ville.

Grâce à une réserve foncière importante et aux attraits du littoral, les projets de constructions neuves ne manquent pas sur la commune. Les promoteurs privés sont à l'œuvre, bien sûr, mais la Ville ne reste pas passive face aux enjeux majeurs que sont la mixité sociale et l'attractivité. La collectivité s'engage ainsi depuis plusieurs années avec ses partenaires pour permettre à chacun de se loger et devenir propriétaire à des prix raisonnables. Les jeunes ménages, couples avec ou sans enfants, sont particulièrement visés par cette politique volontariste. Aux **Prés de la Clais**, à quelques encablures du centre-ville, la

procédure de la zone d'aménagement concerté (Zac) a été choisie pour faire sortir de terre un quartier moderne composé de maisons de ville. 282 logements dont 61 logements sociaux et 83 «abordables», c'est-à-dire dont les prix sont inférieurs aux prix du marché, auront ainsi vu le jour en 2019.

Dernières opportunités en primo-accession

Les deux premières tranches étant achevées, la troisième offre encore quelques opportunités de devenir propriétaire pour la première fois au cœur du Pays des Olonnes. 6 terrains libres de constructeur et à prix

abordables sont encore disponibles à la vente. 4 d'entre eux ont une superficie de 282 m² pour 47 400 €. Un terrain, légèrement plus modeste de 277 m², est proposé à 46 700 €. Enfin, le terrain de 350 m² coûte 59 000 €. Côté terrain et maison abordable, un logement de type 4 d'une surface habitable de 79 m² est proposé à la vente pour 149 863 €. Enfin, dix maisons individuelles en location-accession, de type T3 ou T4, seront proposées prochainement. Si ces propositions d'acquisitions vous intéressent, vous pouvez retirer un dossier auprès du service **Logement** de la Ville, tél. **02 51 23 88 10** (fermé au public le mercredi matin et le vendredi après-midi).

Aides à l'accession à la propriété : renseignez-vous avant l'achat

Il existe deux aides à l'accession à la propriété, le «Passport pour l'accession» pour une construction neuve et l'«Eco-Pass» concernant l'achat d'un logement ancien.

Exemple pour bénéficier du «Passport pour l'accession» dans le cadre d'une construction neuve, il existe trois conditions :

- être "primo accédant", c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire les deux précédentes années ;
- ne pas dépasser certains plafonds de ressources ;
- construire ou acquérir un logement neuf, ou en location-accession, à titre de résidence principale sur la commune.

Pour pouvoir bénéficier d'une de ces aides, un dossier est à retirer, **avant** la signature de l'acte notarié d'acquisition du terrain ou d'achat de la maison, auprès du service **Logement**, tél. **02 51 23 88 10**, logement@ville-chateaudolonne.fr.

Nouvelles rues, nouveaux noms

Comme pour chaque quartier sortant de terre, le **Conseil municipal** a voté les dénominations des voies nouvellement créées aux **Prés de la Clais**, secteur concerné par la thématique des personnalités du cinéma. Pour la tranche 3, les nouveaux ononymes rendent hommage à **Françoise Dorléac** (1942-1967, actrice), **Simone Signoret** (1921-1985, actrice et écrivaine), **Bernard Giraudeau** (1947-2010, acteur, réalisateur, scénariste et écrivain) et **Louis de Funès** (1914-1983, acteur). La rue **Denise Grey** (1896-1996, comédienne et chanteuse)

desservira la partie du quartier réalisée dans le cadre de la tranche 4. À La Poitevineière, le lotissement «**L'Écho des vagues**» sera composé de dix parcelles donnant sur la rue des Guittonnes. Le quartier étant dédié aux personnalités du domaine médical, la municipalité a décidé de rendre hommage à **Yvonne Pouzin** (1884-1947). Médecin native de Nantes, elle a été la première femme praticien hospitalier en France. Aux Nouettes, le lotissement «**Le Clos des Nouettes**» comprendra trois parcelles donnant sur la rue du même nom. Le **Conseil municipal**

a décidé de dénommer la nouvelle voie impasse **Gaston Leroux** (1868-1927, romancier).



Aux Prés de la Clais, les rues rendent hommage à des personnalités du cinéma.

Passage de relais au Cmj

Le printemps a été une période très chargée au niveau électoral puisque les nouveaux membres du **Conseil municipal des jeunes** (Cmj) ont été élus le 8 juin. Parmi eux, une large majorité de filles.

Ils sont 15 à avoir été élus par leurs camarades pour siéger au sein de la version 2017-2018 du **Conseil municipal des jeunes** du Château d'Olonne. Élus alors qu'ils étaient en CM1, ils exerceront leur fonction au cours de leur dernière année d'école primaire. Ce nouveau fonctionnement, adopté depuis l'année dernière, leur permet de mener à bien nombre de projets. Preuve en est le bilan présenté par les élus sortants à leurs successeurs avant de passer la main. Participation aux cérémonies patriotiques, ventes au profit du Téléthon et des enfants d'Haïti, confection et installation d'un hôtel à insectes, rencontre avec les résidents de l'Ehpad **Les Vallées** pour la réalisation d'une grande fresque, nettoyage des plages avec les **Cmj** voisins (voir ci-dessous), les projets n'ont pas manqué au cours de l'année écoulée !

Renouvellement en marche

Les nouveaux élus connaissent, eux, leur prochain rendez-vous. Il s'agit de la journée d'intégration qui aura lieu à la rentrée et qui lancera officiellement leur mandat. Comme leurs aînés du Conseil municipal, les membres du **Cmj** se réuniront à l'Hôtel de Ville pour prendre connaissance de leurs droits et devoirs, proposer et réfléchir sur les projets qui seront menés à bien. Ils recevront également différents documents pour exercer leur fonction ainsi que l'écharpe aux couleurs de la Ville. D'ici là, les citoyens en herbe peuvent profiter de leurs vacances



Nouveaux et anciens élus du Cmj posent aux côtés du maire et d'Annick Trameçon, adjointe Éducation, enfance, jeunesse.



L'hôtel à insectes installé face à l'Ehpad, l'un des projets du Cmj sortant.

pour reprendre des forces après une année scolaire bien remplie et une campagne électorale victorieuse.

Les 15 membres du Cmj 2017-2018

- **École Amiral** : Lorenzo Camp, Thais Delaunay, Elise Jore.
- **École Saint-Paul** : Margot Vendé, Jules Rocheteau, Cyril Castel.
- **École des Nouettes** : Mathilde Maelstaf, Louise Doux, Aurélien Borsato.
- **École de la Pironnière** : Clément Cabirol, Camille Rivoisy, Sienna Brosseau.
- **École René-Millet** : Flora Bielec, Louane Bouillaud, Juliette Bernet.

Unis pour des plages propres

Grand nettoyage de printemps pour la grande plage et la plage de **Tanchet** ! Le 31 mai dernier, le **Cmj** castelonnais et ses homologues des Sables d'Olonne, d'Olonne-sur-Mer, de Vairé et de Sainte-Foy ont collecté ensemble les déchets en tous genres qui jonchaient notre littoral.

Au total, les deux plages ont été soulagées de 57 kilos de détritus grâce à l'action des cinq **Cmj**. L'APNO en a profité pour sensibiliser ces citoyens en herbe à l'écosystème particulier que constitue la laisse de mer. Enfin, un intervenant des **Sables d'Olonne Agglomération** a rappelé aux enfants l'importance d'agir pour que la planète, et en particulier la mer, ne devienne pas une immense poubelle. Il y a fort à parier que cette opération sera reconduite l'année prochaine et que, malheureusement, les enfants n'auront aucune difficulté à remplir leurs sacs...



Les enfants des cinq Cmj à Tanchet, fiers d'avoir œuvré pour l'environnement et le cadre de vie de tous.

Une nouvelle ambition touristique

Réorganisée depuis le début de l'année, la politique touristique du territoire entre dans le vif du sujet avec cette première saison estivale. Les ingrédients de la réussite sont là et les acteurs mobilisés.



Le 16 mai, l'office de tourisme « Destination Les Sables d'Olonne » présentait aux acteurs économiques locaux son schéma de développement touristique pour les années 2017 à 2021. Celui-ci repose notamment sur une marque unique forte et un positionnement assumé et décliné autour de l'excellence. Pour parvenir à se faire une

« place au soleil » face aux autres destinations touristiques, un plan d'actions a été élaboré. Tourisme nature, culturel ou d'affaires seront davantage valorisés. La qualité de l'accueil continuera à être renforcée, par exemple avec l'obtention du label Tourisme et Handicap, déjà obtenu par la structure castelolonnaise en avril 2015. Affirmer l'identité et les atouts

de la destination, en France et à l'étranger, est un autre axe fort pour la société publique locale en charge du développement touristique du territoire. L'enjeu est énorme pour l'économie locale car le secteur touristique génère 361 millions d'euros de chiffre d'affaires et représente plus de 6 000 emplois dont près de la moitié sont permanents.

Toutes les infos sont au Bureau d'Information Touristique



Le Bureau d'Information Touristique du Château d'Olonne.

Il n'y a désormais plus qu'un seul office de tourisme mais quatre lieux accueillent le public pour l'informer et le conseiller sur les hébergements, visites, activités de loisirs et vente de billetterie : Les Atlantes aux Sables d'Olonne, Olonne-sur-Mer, L'Île-d'Olonne et Le Château d'Olonne. Situé 4, avenue du Pas du Bois, le Bureau d'Information Touristique castelolonnais est ouvert aux horaires suivants :

- D'avril à juin et en septembre : du lundi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, dimanche de 9 h 30 à 12 h 30. Billetterie du lundi au samedi de 10h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30. Fermé dimanches et jours fériés.
- Juillet et août : du lundi au dimanche midi de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h 30. Jours fériés : de 10 h à 13 h.
- D'octobre à mars : le lundi après-midi de 14 h à 17 h 30 et du mardi au samedi le matin de 9 h à 12 h 30. Fermé dimanches et jours fériés, sauf événement local.

Tél. **02 51 21 09 67**, info@lessablesdolonnes-tourisme.com,
www.lessablesdolonnes-tourisme.com

Une eau de baignade trois étoiles à Tanchet



La plage de Tanchet offre une eau d'excellente qualité aux baigneurs et surfeurs.

La plage de Tanchet, l'une des plus fréquentées du Pays des Olonnes, peut se prévaloir d'être un « **site dont l'eau est d'excellente qualité** » selon les termes des services de l'État. Ce classement, le plus élevé existant, est une constante depuis de nombreuses années. Entre mi-juin et mi-septembre, des

prélèvements et contrôles obligatoires ont lieu chaque semaine sous l'égide de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire. Par respect pour l'environnement et le travail des agents du service **Propreté** de la Ville, aucun déchet ne doit être laissé sur place et les animaux ne sont pas acceptés sur la plage du 1^{er} avril au 15 octobre.

Le Château et Les Sables aux petits soins du petit lac

Cela fait plus de 25 ans que le petit lac de **Tanchet**, coïncé entre l'avenue du Lac, la route du Tour de France et le parc zoologique, n'a pas bénéficié d'un curage complet. Ce sera chose faite l'hiver prochain grâce à l'engagement commun des Villes du Château d'Olonne et des Sables d'Olonne, maître d'ouvrage du projet. L'idée est de redonner une dynamique biologique au plan d'eau tout en apportant une réponse au délicat problème des cyanobactéries, la prolifération de ces micro-algues obligeant parfois à interdire les activités nautiques sur le lac.



Le petit lac n'a pas été curé depuis un quart de siècle.

1 Parvis de l'Hôtel de Ville

Livré en avril, le nouvel espace public accueille dans les meilleures conditions les passants comme les cérémonies à l'image du 8 mai dernier. De plus en plus végétal, le parvis remplit parfaitement sa fonction de trait d'union entre l'**Hôtel de Ville** et ses services, le centre-ville et ses commerces, l'**Aire des Vallées** et ses manifestations festives.



2 Skatepark

Le long du boulevard des Afn, le skatepark polyvalent de 600 m² sera prochainement livré aux acrobaties des skateurs et autres patineurs. Ce nouveau lieu de glisse, unique au Pays des Olonnes, vient compléter les équipements sportifs et culturels du secteur et est appelé à devenir un lieu de vie, d'animation et d'attractivité du centre-ville.



4 Avenue de Talmont

Les travaux préparatoires aux effacements des réseaux sont terminés depuis le mois de juin. Comme prévu, le chantier marque une pause pendant tout l'été afin de préserver l'activité des commerçants du secteur. Les travaux de voirie débuteront vers le 15 septembre.



6 Rue du Coteau

La haie de charmilles sera arrachée au profit d'une haie bocagère. Les trottoirs et la palette de retournement au fond de l'impasse vont être refaits. Les candélabres ont déjà été changés au mois de mai. Investissement, 85 000 €.

7 Impasse des Longeais

En avril-mai, les trottoirs sablés ont vu l'application d'un enrobé. Investissement, 20 000 €.

8 Rues Maupassant, Mauriac et Claudel

Le réaménagement des placettes comprendra la création de places de stationnement ainsi que la requalification et la création de massifs. Investissement, 35 000 €.

9 Prairies de fauche

À la fin du printemps, les agents du service **Espaces verts** ont procédé à la fauche des prairies situées le long de l'avenue du **Pas du Bois** et du boulevard des **Afn**.



11 Promenade de Cayola

En juin, la Ville a fait réaliser un cheminement sur 50 m pour sécuriser la traversée des piétons à la sortie du camping de la **Baie de Cayola**. Investissement, 6 000 €.

12 Rue des Camélias

Cette rue donnant sur les rues **Jules-Ferry** et **Alain-Colas** sera rénovée en septembre. Investissement, 26 000 €.



10 Rue Honoré-de-Balzac

Les candélabres seront remplacés et la rue refaite à l'identique. Investissement, 60 000 €.



3 Écoles publiques, centre de loisirs et Ado Sphère

Suite aux directives ministérielles et à la visite du référent départemental pour la sûreté des établissements scolaires, la Ville a élaboré un calendrier d'intervention.



Les travaux menés par les **Services techniques** de la Ville ou des entreprises extérieures auront lieu pendant les vacances d'été et de la Toussaint. Il s'agit d'équiper les portails de serrures électriques, d'installer des clôtures occultantes et de mettre en place des visiophones. Cet été, les écoles bénéficieront également de travaux de peinture.



Le calendrier des travaux dans la commune est tenu à jour sur www.lechateaudolonne.fr, première page du site, rubrique **Pratique**, entrée **Les travaux en cours**.

5 Abbaye Saint-Jean d'Orbestier

Désormais achevé, le chevet est méconnaissable. La réhabilitation de l'extérieur de la nef se poursuit avec l'application d'un enduit et le remplacement de certaines pierres ainsi que la réfection complète de la couverture, des gouttières et des vitraux. L'importance des travaux empêche la tenue de l'exposition estivale d'art contemporain mais la séance de cinéma en plein air aura bien lieu le 26 juillet dans la cour de l'Érea, notamment pour attirer l'attention du public sur ce chantier ainsi que sur la souscription publique de la Fondation du patrimoine.



13 Rue des Frères-Michelin

Après la connexion avec la rue **Georges-Clemenceau**, les accotements enherbés vont devenir en juillet de véritables trottoirs avec la mise en place d'un enrobé. Investissement, 34 000 €.

15 Rue du Vallon

Le cheminement a été revu avec la pose de bordures et d'enrobé en lieu et place du revêtement sablé. Le ravinement est ainsi limité.

14 Rue du Moulin Cassé

Les **Services techniques** de la Ville prévoient une réfection totale de la rue ainsi que la réhabilitation de l'espace vert central. Après la tenue d'une réunion publique, les travaux doivent avoir lieu en septembre. Investissement, 118 000 €.

16 Local du véloclub

Les locaux sont isolés, des ouvertures sont créées et différents aménagements de commodité sont réalisés comme des sanitaires. 7 000 € de fournitures.

Aménagement littoral : la nature reprend ses droits

Propriété du **Conservatoire du littoral**, le site de l'ancien circuit automobile du **Puits d'Enfer** est désormais protégé. À terme, un aménagement durable valorisera ce site comme il le mérite en mettant la route littorale à l'écart de l'érosion du trait de côte.



Le site de l'ancien circuit du Puits d'Enfer vu depuis l'abbaye Saint-Jean d'Orbestier.

C'est peu dire que l'avenir du terrain de l'ancien circuit du **Puits d'Enfer** intéresse. Le 3 mai dernier, la première visite guidée de la saison proposée par les services **Patrimoine** et **Environnement** de la Ville a fait le plein. Pour l'occasion, le groupe était suivi par plusieurs journalistes de médias locaux. Le 19 mai, à l'occasion de la Fête de la nature, les bénévoles passionnés de l'APNO faisaient découvrir les dunes perchées de cet espace unique du littoral à une trentaine de curieux. Voici donc quelques éléments pour mieux comprendre l'avenir de l'espace situé entre le **Puits d'Enfer** et l'**Anse aux Moines** :

Quelle est la valeur écologique du site ?

Classé Natura 2000, le site est riche de 77 espèces patrimoniales en faune et en flore comme l'Engoulevent d'Europe, le Pipit farlouse, la Linaire des Sables et la Silène des ports. Ces espèces sont protégées par de nombreuses réglementations.

Est-il concerné par les problèmes d'érosion et d'autres risques littoraux ?

La commune est bien sûr concernée par l'érosion globale du trait de côte. Plus particulièrement, les simulations réalisées par le **Bureau de recherches géologiques et minières** (Brgm), organisme public national, montrent de manière incontestable un recul du trait de côte sur une grande partie de l'emprise du projet littoral dans les prochaines décennies. Par ailleurs, dans le cadre du Plan de prévention des risques littoraux (Pprl), l'**Anse de la Parée**, notamment, est classée en « aléa choc mécanique » (lié aux paquets de mer). Depuis quinze années déjà, la route littorale est, en moyenne, fermée une dizaine de fois par an lors d'événements tempétueux. Ces fermetures sont désormais obligatoires dès que la Ville reçoit une alerte orange.

Qu'est-il prévu exactement ?

Le projet de l'aménagement du littoral concerne 60 hectares. Ces derniers mois, les 23 ha de l'ancien circuit automobile ont été nettoyés et les bâtiments ont été démolis. L'objectif est de recréer un espace naturel dunaire d'un seul tenant et de donner à découvrir toute la partie arrière boisée et bocagère. Comment ? En le rendant accessible à la découverte par le public grâce à des sentiers piétons et des pistes cyclables. Pour que le projet soit pertinent et durable, la Ville et ses partenaires, le **Conservatoire du littoral** et le **Département**, ont prévu de dévier la route entre le bas de la rue du **Puits d'Enfer** et la route départementale au niveau de l'abbaye en s'appuyant sur la rue du **Fief Saint-Jean**. En aucun cas, cette voie nouvelle ne passera par la rue de la République ni dans les petites rues du quartier de la **Pironnière**.

Pourquoi ce projet ?

La Ville s'est intéressée à l'état de santé de son littoral dès 2001. Un diagnostic réalisé sur l'ensemble des 5 km a mis en exergue la nécessité de protéger les hauts de falaise par une canalisation raisonnée du public et une restauration des espaces naturels. Après les aménagements réalisés de **Tanchet** au **Puits d'Enfer** puis de l'**Anse aux Moines** à **Cayola**, il restait à engager la restauration de la partie centrale qui est aussi la plus vaste. Les premières études sur ce « chaînon manquant » ont débuté en 2011 malgré l'absence de maîtrise foncière de l'ensemble. Avec l'acquisition par le **Conservatoire du littoral** de l'ancien circuit et du haut de falaise attenant, la situation s'est débloquée en 2015 et ce grand projet d'intérêt général a enfin pu entrer dans une phase pré-opérationnelle. L'enjeu est majeur car il s'agit de créer demain un site naturel préservé, ouvert à tous, aux portes de l'espace urbanisé que constituera la grande ville des Sables d'Olonne.

La Ville agit pour protéger les berges du Tanchet

Le service **Environnement** de la Ville avait constaté une érosion des berges du ruisseau du Tanchet, particulièrement au niveau du vallon et de l'**Aire des Vallées**. L'étude hydraulique menée début 2017 a permis de comprendre l'origine du phénomène : un ruisseau très court, canalisé et très contraint en zone urbaine, qui monte très vite en charge lors des fortes pluies.

Il faut donc agir en renforçant le fond du cours d'eau, mettre en place des blocs qui casseront la vitesse du courant et améliorer les exutoires d'eaux pluviales afin que celles-ci se déversent plus doucement. Travaux prévus à l'automne.



Le Tanchet au niveau du vallon, secteur concerné par l'érosion des berges.

L'agenda culturel

■ Service **Animations culturelles**
Tél. 02 51 23 88 08
animations.culturelles@ville-chateaudolonne.fr

■ Médiathèque **Michel-Raimbaud**
Tél. 02 51 32 96 73
mediatheque@ville-chateaudolonne.fr

Médiathèque Michel-Raimbaud

Septembre

■ **Samedi 9, 10 h 30**

Les Fabullines

Histoires et comptines pour les tout-petits
Jeune public, de 1 à 3 ans, durée 30 minutes.

■ **Samedi 16, 10 h 30**

Goûter philo

Thème « L'art, à quoi ça sert ? »
Animé par Nadia Taïbi.
Jeune public, de 8 à 12 ans, durée 1 h.

■ **Mercredi 20, 16 h 30**

Les Racontines

Histoires contées
Jeune public, à partir de 4 ans, durée 45 minutes.

■ **Samedi 23, 11 h**

Remise des Prix

« **Concours de nouvelles & poésies** »,
13ème éd., thème « l'île »
Catégories : Jeunesse (14 – 17 ans) et
Adulte (à partir de 18 ans).

Octobre

■ **Mercredi 4, 14 h à 16 h**

Théma'clic

Découverte et maîtrise de l'outil
informatique par le jeu, thème « ton
portrait en pop art »
Jeune public, de 8 à 12 ans, sur inscription.

■ **Mercredi 11, 10 h 30**

Les Racontines

Histoires contées
Jeune public, à partir de 4 ans, durée 45 minutes.

■ **Vendredi 13, 20 h 30**

Café philo

Thème « Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ? »
Animé par Nadia Taïbi.
Public adulte, entrée libre et gratuite.

■ **Samedi 14, 10 h 30**

Les Fabullines

Histoires et comptines pour les tout-petits
Jeune public, de 1 à 3 ans, durée 30 minutes.

■ **Samedi 14, 14 h 30 à 17 h 30**

Atelier jeux

Animé par Paola Mauipoix, intervenante
TAPE
Jeune public, de 4 à 12 ans. Entré libre et gratuite.

■ **Mercredi 18, 14 h à 17 h**

Lisez... vous êtes filmés !

Atelier «booktubeur» pour partager
sur vidéo vos livres, films ou musiques
préférés.
Tout public. Sur inscription.

■ **Samedi 21, 10 h à 17 h**

Créer son blog avec WordPress

Atelier informatique
Public adulte, à partir de 16 ans. Sur inscription.

■ **Mercredi 25, 14 h à 16 h**

Théma'clic

Découverte et maîtrise
de l'outil informatique
par le jeu, thème « ton
portrait en pop art »
Jeune public, de 8 à 12 ans,
sur inscription.



■ **Mercredi 25, 16 h à 17 h**

Battle books

Invitation à défendre son livre préféré !
Jeune public et ados de 8 à 13 ans.

Spectacle conte

■ **Vendredi 20 octobre, 20 h**

Soirée doudou pyjama « Les petits pots »

« *Aujourd'hui, tu n'es plus petit, aujourd'hui, plus de couche à pipi ! Ni même le jour... ni même la nuit !* » me dit maman. Allongé dans mon grand lit, j'écoute la pluie... ploc... ploc... ploc... tombent les gouttes... qui me donnent envie... où est mon petit pot pour faire pipi ? »
Un spectacle musical pour aborder en douceur et avec humour l'apprentissage de la propreté chez les tout-petits.

Cie l'Être Ange, Joan Vince, comédien.
Jeune public, 1 à 3 ans, durée 25 minutes. Gratuit, sur inscription.

Ateliers d'écriture jeunesse

■ **Samedi 7 octobre, 10 h à 17 h (pause déjeuner de 12 h à 14 h)**

Les Zani' mots

Tu possèdes un animal domestique ou incongru, tu en rêves ou tu l'imagines... alors prends ton crayon et ton carnet et viens partager tout en mots tes zani' mots !...
Atelier d'écriture animé par Carole Leroy-Gosselin, médiatrice en littérature jeunesse.
Jeune public, de 8 à 11 ans, sur inscription (groupe de 10 enfants).

■ **Jedi 26 octobre, 10 h à 17 h (pause déjeuner de 12 h à 14 h)**

Le magasin des mots doux

« *12 pages pour inventer ton calendrier à histoires...* »
Atelier d'écriture ludique pour jouer avec les mots, créer, explorer, imaginer, raconter des histoires, animé par les bibliothécaires.
Jeune public, de 8 à 11 ans, sur inscription (groupe de 10 enfants).

La Gargamoëlle

Octobre

■ **4 au 10**

Rencontres Cinéma

■ **Mercredi 11**

Soirée d'ouverture

Université populaire des Olonnes

■ **Vendredi 20, 20 h 30**

Jones and Bones

Jazz. Concert proposé avec le Caveau de la Huchette.

Novembre

■ **8 au 14**

Rencontres Cinéma

■ **Vendredi 17, 20 h 30**

"Au bout du compte" de Laurent Deschamps

Spectacle jeune public.

Informations et billetterie au Bureau d'Information Touristique du Château d'Olonne : coordonnées et horaires page 9.

Tout le monde est invité

La belle diversité des manifestations

Centre ville, Aire des Vallées



■ **Jeudi 13 juillet, 21 h 30**

Dany Doriz invite Manu Dibango

Le jazz de Sidney Bechet à Lionel Hampton

Ces deux musiciens d'exception se retrouvent sur scène pour célébrer le jazz «New Orleans». Leur duo est toujours un grand moment de partage et d'émotion.

Dany Doriz, vibraphoniste, saxophoniste et pianiste hors pair est le propriétaire, depuis les années 1970, du célèbre club de jazz Le Caveau de la Huchette à Paris.

Bar et restauration dès 20 h.



■ **15 au 21 juillet**

4^e Open International d'échecs

Après le succès de 2016, cette année, le tournoi accueillera près de 200 joueurs les 15 et 16 juillet à la salle **Pierre de Coubertin** et le reste de la semaine à la salle **Calixte-Aimé Plissonneau**.

Ouvert au public et gratuit.

• 15 et 16 juillet, salle **Pierre de Coubertin**.

• 17 au 21 juillet, salle **Calixte-Aimé Plissonneau**.

Par le **Cercle des échecs sablais**.



■ **Samedi 22 juillet, de 15 h à 23 h**

Cavalcade castelolonnaise

Temps forts : défilé de chars en centre ville, animations diverses à l'**Aire des Vallées**, bal populaire et feu d'artifice.

• 15 h, animations à l'**Aire des Vallées**,

• 16 h, départ du défilé,

• 19 h, dîner champêtre et animations,

• 21 h, bal populaire avec l'orchestre **Foudezik**,

• 23 h, feu d'artifice signé **Jacques Couturier**, et bal populaire en clôture.

Bar et restauration.

L'événement et le programme relèvent de l'association «Cavalcade castelolonnaise», Cacao. La Ville du Château d'Olonne apporte son concours financier et logistique.



■ **Vendredi 4 août, 21 h 30**

Le Nouch

Emblème des Sables d'Olonne, **Le Nouch** (qui signifie le nœud en patois local) n'est pas seulement un groupe folklorique, c'est la mer en chansons et les vagues en danses.

Un spectacle généreux et intense accompagné par les accordéons.

Bar et restauration dès 20 h.



Contact : service **Animations culturelles**,
Tél. 02 51 23 88 08, culture@ville-chateaudolonne.fr

tivité aux Scènes d'été

Animations estivales castelolonnaises.

Lieux divers



© Jacques Couturier Organisation

■ **Lundi 14 août**

Kover Cup et feu d'artifice Jacques Couturier

Spécialiste dans la reprise des grands standards du Rock et du Groove, des années 60 à nos jours, le quintet sera accompagné d'une section cuivre. Trompette et trombone viendront renforcer l'ambiance de la soirée.

21 h 30, Scène des Vallées.
Bar et restauration dès 20 h.

■ **Samedi 19 août**

Les R de la rue

L'association R'Street organise la troisième édition du festival **Les R de la rue**. Cet événement permet de mettre en avant les moyens d'expressions artistiques et de partager, de façon conviviale, la passion pour les arts de la rue.

Au programme : break dance, beat box, DJ électro, reggae, démonstrations de graff, jeux pour enfants et marché de jeunes créateurs et producteurs locaux.

14 h à minuit, Stade des Nouettes, avenue Condorcet.



■ **Samedi 26 août**

Les Sets de plage

En partenariat avec l'association, la Ville propose une soirée au rythme de la musique électronique dans tout son éclectisme.

À partir de 19 h 30, plage de Tanchet.

Une erreur s'est glissée dans le programme des Scènes d'été. La bonne date pour cette manifestation est bien le samedi 26 août.



■ **Mercredi 26 juillet, 22 h**

Cin'Étoiles, cinéma en plein-air



Une projection du film d'aventure **Le Dernier Loup**, réalisé par Jean-Jacques Annaud, est prévue sur un écran géant tendu derrière le chœur de l'église de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**, dans la cour d'école de l'ÉREA. Entrée du public par la rue du Petit Versailles. À partir de 10 ans.

Abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**. L'un des objectifs de la soirée est d'attirer l'attention du public sur la restauration de l'abbaye. L'entrée est gratuite.



Visites guidées de l'abbaye, le logis de l'Abbé et l'escalier art-déco

Construit par les moines de **Saint-Jean d'Orbestier**, ce logis comporte de remarquables décorations du XVe siècle. La visite permettra de découvrir l'escalier art-déco de l'ancien préventorium et le chevet extérieur de l'abbaye. Les travaux de restauration en cours seront évoqués.



Vendredis 7 et 21 juillet, 4 et 18 août.

Départ à 10 h 30 de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**.

Groupe limité à 25 personnes (minimum 5 personnes).

Durée : 1 h 30.

■ **Mercredis 19 juillet et 16 août**

Jeu de piste jeune public

Le nom d'un personnage lié à l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier** est à retrouver. Qui est ce personnage ? Pour résoudre l'énigme, vous disposerez d'un questionnaire, d'un plan et de nombreux indices. Un jeu de piste pour les enfants de 8 à 12 ans permettant de découvrir l'histoire du site ainsi que la faune et la flore de l'espace naturel sensible.

Départ à 10 h de l'abbaye **Saint-Jean d'Orbestier**.

Groupe limité à 25 enfants.

Durée : 2 h.



L'événement, la date, la photo...



▲ 11 avril

Remise des prix du concours d'affiches sur le thème de l'arbre organisé par le Lions Club et les centres de loisirs du Pays des Olonnes. La création des enfants du centre de loisirs des **Plesses** remporte le prix du jury.



19 avril ▲

Raid nature sur le thème du développement durable. Les participants étaient inscrits à **Planète Jeunes** et dans les structures d'Olonne-sur-Mer et de Talmont-Saint-Hilaire. Au programme, VTT, course d'orientation, jeux d'adresse et énigmes.



8 mai ▲

Cérémonie patriotique au monument aux Morts et défilé à l'occasion du 72^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la victoire des Alliés.

4 mai ►

Vernissage, à la médiathèque **Michel-Rimbaud**, de l'exposition «Carnet de voyage» réalisée grâce au travail de classes de 5^e du collège Jean-Monnet.



◀ 19 mai

En ce jour officiel de la **Fête des voisins**, pas moins de 13 manifestations, sur 48 en tout, sont organisées aux quatre coins de la commune comme ici rue Abraham-Duquesne, dans le quartier de la **Pironnière**.
Lire page 3.

19 mai ►

« En attendant Julio » : Angel Ramos Sanchez clôt la saison culturelle avec humour et une grande complicité avec le public de **La gargamoëlle**.



◀ 31 mai

Les **Cmj** de l'agglomération montrent l'exemple en nettoyant ensemble la Grande plage et la plage de **Tanchet**. Une intervenante de l'APNO leur fait aussi découvrir la richesse et la fragilité de la faune et de la flore de notre littoral.
Lire page 8.

Les héros du Lancastria

Dans le cimetière entourant l'église **Saint-Hilaire**, sept tombes rappellent l'épisode tragique du naufrage du Lancastria et de ces corps échoués sur notre littoral.



Le naufrage du Lancastria au large de Saint-Nazaire, le 17 juin 1940
(Press Agency photographer, collections of the Imperial War Museums, Domaine public).

Le 17 juin 1940, le Lancastria est amarré avec d'autres navires à l'entrée de l'estuaire de la Loire, près de Saint-Nazaire. Il transporte des milliers de soldats et de civils fuyant les côtes françaises car les troupes allemandes sont alors à 40 km du grand port breton.

La plus grande catastrophe maritime

À 15 h 50, l'ancien paquebot transatlantique est attaqué par des bombardiers allemands. L'un d'eux lâche successivement quatre bombes dont l'une tombe près de la cheminée tandis qu'une autre frappe une soute libérant des tonnes de fioul. En une vingtaine de minutes seulement, le paquebot coule. L'aviation du Reich largue ensuite des bombes incendiaires dans le but d'enflammer l'épaisse couche d'hydrocarbure qui recouvre l'eau et dans laquelle se débattent les naufragés. Le nombre exact de morts ne sera jamais connu mais les estimations vont de 4 000 à plus de 6 000 victimes, en grande majorité des soldats britanniques. Médiatiquement étouffé, ce naufrage reste l'un des plus meurtriers de l'histoire maritime britannique.

Corps à la dérive

Durant plusieurs semaines après le naufrage, les corps des victimes dérivent le long de la côte atlantique. Cinquante-trois cimetières entre Brest (Finistère) et Soulac-sur-Mer (Gironde), dont seize en Loire-Atlantique et en Vendée, abritent les sépultures des victimes. Les tombes sont toutes identiques, blanches et alignées. Dans l'ancien cimetière communal du Château d'Olonne, on en dénombre sept dont cinq ont pu être identifiées et portent un nom, un matricule, un régiment et son emblème, un âge, une croix et une épitaphe. Il s'agit des soldats britanniques suivants :

- **Peter Thomason**, sergent, 44 ans, marié, originaire du Lancashire ;
- **James Craston**, aviateur de première classe, Royal Air Force, 19 ans, originaire d'Édimbourg ;

- **John Whailing**, sergent, Royal Pioneer Corps, 47 ans, marié, originaire de Leicester ;
- **Douglas Franck Smith**, conducteur, Corps of Royal Engineers, 21 ans, marié, originaire du Gloucestershire ;
- **R. Watson Cook**, Black Watch, 21 ans.

Deux tombes sont anonymes, seulement gravées de la mention « **A soldier of the 1939-1945 War, Known unto God, 17 juin 1940** » (Un soldat de la Guerre de 1939-1945, connu de Dieu, 17 juin 1940). Six tombes portent la même date de décès, le 17 juin 1940, date du naufrage, hormis celle du soldat Cook dont la date de décès est située entre le 28 mai et le 23 juin 1940 car, bien que son corps fut récupéré en mer le même jour que les autres naufragés, l'incertitude demeure concernant sa présence sur le bateau. Ces victimes sont retrouvées sur la côte du Château d'Olonne en juillet 1940, soit trois semaines après le naufrage, et inscrits sur le registre des décès de la commune le 8 juillet. Inhumés dans un premier temps à **Saint-Jean d'Orbestier**, leurs restes sont transférés en 1947 dans le cimetière communal à la demande des autorités britanniques. Témoignages émouvants ayant facilité l'identification de ces hommes, les effets personnels (portefeuilles, lettres, photographies, plaques militaires) rejetés par la mer entre le 7 et 17 juillet sont remis aux familles et font alors l'objet d'un reçu conservé depuis aux **Archives municipales** de la Ville.



Loin de leur terre natale, ces soldats britanniques reposent depuis 1947 au pied de l'église Saint-Hilaire.



Reçu des affaires personnelles du soldat R. Watson Cook daté du 7 juillet 1940.

Soldats de Sa Majesté et combattants de la liberté

Si, au Château d'Olonne, les soldats sont uniquement britanniques, ce n'est pas le cas dans les deux autres communes du Pays des Olonnes où reposent également des hommes venus de Nouvelle-Zélande et du Canada, à l'époque dominions de la Couronne britannique.

À Olonne-sur-Mer, il y a onze sépultures du Commonwealth dont trois de naufragés du Lancastria : **Georges Folwer**, 39 ans, **Thomas**

Gannon, 34 ans et **Victor Parsons**, 21 ans.

Aux Sables d'Olonne, on dénombre neuf sépultures du Commonwealth dont une seule est avec certitude celle d'un naufragé du Lancastria : **Lawrence William Bird**, 31 ans.

L'association Le Souvenir français honore ces héros tous les 8 mai en fleurissant leurs tombes et en organisant une cérémonie d'hommage unique dans une des trois communes.

Naissances

Mars

Johanne Delval, le 14
Emir Ceman, le 23

Avril

Aïcha Edilsoultanova, le 13

Mai

Lenny Perrault, le 14
Louane Guerry, le 18
Daniel Richard, le 22

Mariages

Mai

Jessica Wacheux et **Geoffrey Bouillaud**,
le 13
Nicolas Goloubinow et **Maria Pereira
Fernandez**, le 26
Pauline Gaultier et **Jean-Paul Georges**,
le 27

Juin

Pierrick Ferré et **Stéphanie Ragon**, le 17
Gaël Rousseau et **Laétitia Boufanais**, le 23
Silvia Ferreira De Sousa et **Jonathan
Oliveira Leite**, le 23
Mathilde Porchet et **Thomas Papin**, le 24
Cédric Lebeault et **Margot Miot**, le 24

Décès

Janvier

Raymond Gaudré,
20, rue Charles-Nicolle, le 18

Février

Jacques Tenailleau,
104, rue de la Croix Blanche, le 27
Frédérique Poiroud,
41, avenue de Talmont, le 28

Mars

André Loison,
6, rue du Docteur-Schweitzer, le 1^{er}
Patricia Trosnel,
8, impasse de l'Olonnois, le 4
Claudie Michelin née **Point**,
4, rue Paul-Cézanne, le 5
Olympe Courtois née **Eransus**,
100, rue des Plesses, le 6

Louis Brisseau,
23, rue de la Croix Blanche, le 8

Marguerite Robert née **Jalier**,
100, rue des Plesses, le 8

Vincent Hyrondelle,
8, rue du Rallye, le 10

Eric Hause,
34, rue Albert-Lebrun, le 17

Germaine Chailloux née **Chevallier**,
15, rue Henri-Matisse, le 24

René Ordonneau,
4, rue Parmentier, le 28

Cloé Vaniscotte,
37, rue du Puits d'Enfer, le 28

Avril

Marcelle Florès née **Zech**,
17, place Charles-Gounod, le 3

Jean Audurier,
16, avenue du Pas du Bois, le 3

Nicole Aubry née **Sondag**,
10, impasse de la Grande-Hermine, le 6

Léone Roux née **Grousset**,
4, allée de Rochebonne, le 11

Jacqueline Chapleau née **Milon**,
100, rue des Plesses, le 11

Guy Genty,
3, avenue du Colombier, le 11

Thérèse David,
115, rue des Grands Riaux, le 14

Aliette Debeir née **Herbert**,
148, rue du Docteur-Schweitzer, le 14

René Bourc'his,
30, rue Alain-Colas, le 14

Hélène Gilbert née **Boucard**,
10, rue Rembrandt, le 16

Jean-Pierre Yot,
8, rue Magellan, le 18

Mireille Cuinet née **Houet**,
30, rue des Marchais, le 19

Jeannine Riand née **Rousseau**,
53, avenue René-Coty, le 19

Josiane Schickel née **Guiard**,
18, avenue du Colombier, le 20

Marcel Pasquier,
4, rue Étienne-Lenoir, le 22

Marcel Cuël,
2, impasse Montaigne, le 30

Mai

Anatole Bailly,
4, rue Jean-Bouin, le 3

Yvonne Ferré née **Drapeau**,
4, impasse des Phoenix, le 6

Nelly Charpentier née **Carré**,
100, rue des Plesses, le 6

Claude Grézaud,
3, allée de Robinson, le 8

Daniel Labaume,
10, rue des Giguelins, le 8

Jean-Pierre Piet,
25, avenue du Commandant-Belmont,
le 10

René Bourgeois,
3, rue Ampère, le 12

Pierrette Merlet née **Brossard**,
5, rue Guy de Maupassant, le 16

Jacqueline Baud née **Moreau**,
100, rue des Plesses, le 18

Rolande Haie née **Bénard**,
10, allée de Robinson, le 21

Cédric Coutand,
78, résidence du Moulin, le 29

Juin

Jean-Claude Fourcade,
49, rue Maurice Ravel, le 1^{er}

Edmonde Ratier née **Menanteau**,
31, boulevard de Lattre-de-Tassigny, le 1^{er}

Georges Tesson,
16, avenue du Pas du Bois, le 1^{er}



Groupe Construire l'avenir ensemble

Il est des principes bons à rappeler : « tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » (Art. 14, Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen).

Lors du vote du budget du conseil communautaire, j'ai saisi le président Moreau de la question de l'excédent dégagé par la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette taxe génère 8,8 millions d'euros de recettes dont seulement 7,3 sont utilisés pour financer la collecte et le traitement des déchets : **ce sont donc 1,5 millions d'euros d'excédents que le Président Moreau affecte à d'autres compétences. Cette situation est injuste et témoigne d'une mauvaise gestion !**

Elle est injuste car l'impôt obéit à un principe de nécessité : **la puissance publique ne doit pas prélever plus que ce dont elle a besoin. Force est de constater qu'ici, le contribuable ne paye pas le juste prix.**

Groupe Ensemble, agir pour le changement

Maîtrisons du foncier pour notre avenir

Au Conseil municipal du 29 mai 2017, notre groupe a défendu un projet acté dans son engagement de campagne : « une Ville à aménager pour se loger aujourd'hui et demain ».

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en cours à la Communauté d'agglomération pour définir les grands axes de développement de son territoire à l'horizon 2030. **Des priorités seront affichées.**

Pour le développement du Château, il est vital et urgent de marquer notre volonté de disposer d'une vaste maîtrise foncière d'avenir, dans un secteur prioritaire, pour agglomérer notre urbanisation.

- Un constat : le vieillissement. Au Château, les personnes de + 75 ans sont passées en 5 ans de 13 % à 16 %.
- L'opportunité : les créations d'emplois que ce vieillissement va procurer, principalement les aides à la personne.
- La nécessité : créer du logement abordable, en locatif ou accession à la propriété, au plus près de l'emploi, pour la mixité sociale des jeunes et des aînés.

Notre proposition : anticiper en acquérant une vaste réserve foncière, non pour l'utiliser dans le mandat en cours, mais pour transmettre aux Elus futurs le potentiel foncier indispensable.

Nous proposons une urbanisation future qui assure la jonction entre la zone sportive et culturelle du Centre-Ville, la zone des Plesses, le ruisseau de Tanchet et la rue L.Bréguet, de façon à constituer un tissu urbain aggloméré.

Elle témoigne d'une mauvaise gestion car elle méconnaît la jurisprudence administrative. En effet, par un arrêt en date du 31 mars 2014, **le Conseil d'État a affirmé que le taux de TEOM ne doit pas être manifestement disproportionné et que ses recettes n'ont pas vocation à pourvoir à l'ensemble des dépenses budgétaires.**

Si une marge d'erreur peut être tolérée, **l'agglomération des Sables d'Olonne est ici manifestement en situation d'illégalité.** Le président Moreau pourrait être contraint par le juge administratif à baisser cette taxe s'il ne le fait pas de lui-même

Comme je l'avais indiqué lors du conseil communautaire, j'ai saisi Monsieur le Préfet de la Vendée. Il m'a été répondu que le budget de la Communauté d'agglomération va faire l'objet d'un examen par les services de la préfecture. J'espère que cette situation injuste sera corrigée !

Anthony PITALIER

La maîtrise de ces 62ha de foncier (qui exclut les zones bâties et agricoles) permettra de réaliser à moyen terme l'aménagement en continu de ce secteur central de l'agglomération, pour accueillir à un prix abordable l'habitat, les équipements et les zones vertes qui s'avèreront nécessaires aux Elus des mandats futurs.

Comment y parvenir ?

En créant une Zone d'Aménagement Différé, préfinancée par l'Etablissement Public Foncier de Vendée

Cette zone foncière, créée sur proposition de la Ville, confèrera un droit de préemption, qui ne fait pas obstacle, évidemment, à un accord amiable de cession avec les propriétaires.

L'EPF de Vendée, dont c'est une des missions, sera sollicitée pour acquérir et préfinancer.

Ainsi, la Ville du Château n'aura pas à supporter la charge du foncier.

A l'heure de fixer les priorités du SCOT,

Nous demandons donc que le Conseil municipal du Château d'Olonne affiche sa volonté de se doter d'une vaste réserve foncière d'avenir,

Et prenne un acte fort en sollicitant la création d'une ZAD aux Plesses, procédure la plus adaptée à cet objectif.

Jean-Pierre CHAPALAIN et Mauricette MAUREL

Précision

Le principe d'expression des groupes d'opposition est fixé par la loi du 27 juillet 2002. Et, pour Le Château d'Olonne, les modalités pratiques ont été fixées par le Conseil municipal avec l'adoption du règlement intérieur le 29-09-2014. Extrait des dispositions : Article 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales. « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur.* » En qualité de directeur de la publication, le Maire est le seul responsable juridique des propos tenus dans le bulletin

d'information générale. Un droit d'expression y est réservé à chacune des listes enregistrées à la Sous-préfecture lors de leur déclaration de candidature et non représentées dans la majorité municipale.

Aucune mise en cause de personnes, nommées ou identifiables, ne peut être formulée. Il ne peut être porté atteinte ni au personnel ni aux services de la mairie. Les thèmes abordés doivent être en rapport avec les compétences de la commune du Château d'Olonne ou celles des structures intercommunales dont elle est membre. Ils doivent être traités sur un ton modéré, sans ironie, animosité ni jugement de valeur à l'égard de quiconque. Le bulletin ne peut pas être utilisé à des fins électorales.

Toutes les démarches en ligne

Le site Internet de la Ville www.lechateaudolonne.fr constitue plus que jamais la porte d'entrée pour obtenir des informations à jour et fiables concernant toutes les démarches administratives de la vie courante. Plusieurs d'entre elles pourront même être réalisées entièrement en ligne.

Dans le cadre de la modernisation de ses services, la Ville propose de nouveaux services sur son site Internet. En effet, la rubrique «Démarches administratives» du site officiel de la collectivité s'est enrichie de deux nouvelles pages, «**Démarches en ligne**» et «**Comment faire si...**». Dans la première, l'internaute trouve des réponses à ses questions sur tous les thèmes de la vie quotidienne : justice, papiers-citoyenneté, logement, transport, social-santé, etc. Dans la seconde, il suffit de cliquer sur la situation correspondante, «Je déménage», «Je prépare ma retraite», «J'organise ma succession», etc. À noter que ces pages se déclinent en deux versions spécialement destinées aux professionnels et aux associations, respectivement dans les rubriques «Économie» et «Sport, loisirs» du site de la Ville. Ainsi, sans sortir du site www.lechateaudolonne.fr, l'internaute a accès à une information claire, complète et personnalisée. Parmi les nombreux avantages, l'affichage des coordonnées des organismes compétents ou des liens vers les formulaires officiels et les services en ligne.

Des démarches sans se déplacer

Prochaine étape, la possibilité de réaliser depuis n'importe quel ordinateur, smartphone ou tablette, certaines des démarches administratives les plus courantes. Seront concernés la demande de copie ou d'extrait d'acte d'état civil, la déclaration de changement de coordonnées, la demande d'inscription sur les listes électorales et le recensement citoyen obligatoire, première démarche civique des jeunes français. Bien sûr, les agents du service **Affaires générales** sont toujours à la disposition des habitants pour répondre à leurs questions ainsi que pour les accompagner dans leurs démarches.

«**Démarches en ligne**» accessible depuis la page d'accueil du site www.lechateaudolonne.fr ou dans la rubrique "Mairie" puis "Démarches administratives".

Version mobile à l'adresse www.lechateaudolonne.fr.enligne2424.fr ou en flashant le code ci-contre avec votre téléphone.



Les nouvelles rubriques «Démarches en ligne» et «Comment faire si...» sont facilement accessibles depuis la page d'accueil du site de la Ville.



Nouveaux horaires pour les services Logement et Urbanisme

Pour mieux servir les administrés et traiter les nombreuses demandes qui leur sont adressées, deux services municipaux ont adapté leurs horaires :

Le service **Logement** est désormais fermé au public le mercredi matin et le vendredi après-midi. En dehors de ces deux plages horaires, il est joignable au 02 51 23 88 10.

Depuis le 9 mai, le service **Urbanisme** reçoit le matin uniquement sur rendez-vous. Il est donc demandé aux usagers de se rendre à l'Hôtel de Ville ou de le contacter au 02 51 23 88 05 uniquement de 13 h 30 à 17 h 30. Pour rappel, le plan local d'urbanisme (PLU) est consultable en ligne. Pour cela, rendez-vous sur www.lechateaudolonne.fr et cliquez sur «Le Plan local d'urbanisme (PLU)» dans la rubrique «Pratique» située à droite.

5 défibrillateurs pour sauver des vies



Ce symbole indique la présence d'un défibrillateur automatisé externe.

Chaque année, environ 50 000 personnes meurent prématurément d'un arrêt cardiaque dans notre pays. L'objectif est d'augmenter le taux de survie des victimes d'arrêt cardio-vasculaire. Pour y parvenir, la présence de défibrillateurs sur tout le territoire est un impératif. L'enjeu est capital car plus l'intervention est précoce, plus les chances de survie sans séquelles graves sont grandes. Face à un arrêt cardiaque, trois gestes à retenir : appeler le 15, masser et appliquer les consignes orales du défibrillateur lors de sa mise en route. 5 appareils sont présents sur la commune :

- **Hôtel de Ville**, 53, rue Séraphin-Buton : à l'extérieur côté Police municipale (offert par le Lions Club)
- **Ehpad Les Vallées**, 16, avenue du Pas du Bois : côté gauche du comptoir d'accueil
- **Salle Pierre-de-Coubertin**, boulevard des Afn : entrée
- **Stade Albert-Robin**, boulevard des Afn : entrée principale du vestiaire
- **Véhicule de la Police municipale**

À noter que le poste de secours de la plage de **Tanchet**, ouvert pendant la saison estivale, est également équipé d'un défibrillateur.